

M A I R I E
de
LA CHAPELLE-DEVANT-
BRUYERES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE-devant-BRUYERES se réunira en séance
ordinaire,

Le vendredi 27 février 2026 à 20 heures

ORDRE DU JOUR :

Approbation du CFU 2025.

Affectation des résultats.

Présentation du BP 2026.

O.N.F: Report travaux d'exploitation des parcelles 18 et 19.

Point sur le foncier.

Tour de garde des élections municipales.

Questions diverses.

